

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
Commune de Bonnevaux

✉ Mairie
30450 Bonnevaux

mairie.bonnevaux@free.fr
Site Internet: bonnevaux.com
☎ 04 66 61 12 68
☎ 04 66 61 25 07

Bonnevaux, le 29 mars 2016

COMPTE RENDU REUNION CCAS DU 29 MARS 2016

DELIBERATIONS

Présents : Roseline Boussac, Frédéric Vidal, Monique Jeannerey, Margareth Rougeot Vasseur, Marie-Cécile Chandesris

Absents : Valérie Viallefont, Victor Matalonga, Bertrand Poincin, Anne Audrey Vial

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 CCAS

Le Conseil d'Administration,

- réuni sous la présidence de Marie Cécile Chandesris,
- délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2015 dressé par Roseline Boussac, Présidente, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré ;

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES OU DÉFICITS	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICITS	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICITS	RECETTES OU EXCÉDENTS
RÉSULTATS REPORTÉS		837,99 €				837,99 €
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE	1 760,00 €	2 753,82 €			1 760,00 €	2 753,82 €
TOTAUX	1 760,00 €	3 591,81 €			1 760,00 €	3 591,81 €
RÉSULTATS DE CLÔTURE		1 831,81 €				1 831,81 €
RESTES A RÉALISER						
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS		1 831,81 €				1 831,81 €

2. Constate, pour la comptabilité du CCAS, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
5. Excédent de fonctionnement de + 1 831,81 € (Investissement : néant)

Ont signé les membres présents ;

1

COMPTE DE GESTION 2015 CCAS

Le conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Roseline BOUSSAC,

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant pour le budget du CCAS :

un excédent de fonctionnement1831,81 €
un résultat d'investissement néant

6. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
7. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
8. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ont signé les membres présents ;

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2015 CCAS

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Roseline BOUSSAC, Président :

- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015
- Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :
 - Un excédent de fonctionnement de 1 831,81 €
 - Un déficit d'investissement de

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	837,99 €
Virement à la section d'investissement	
RÉSULTAT D'EXERCICE	EXCEDENT
	DEFICIT
A) EXCÉDENT AU 31/12/2015	1 831,81 €
Affectation obligatoire	
à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur R 002).....	1 831,81 €
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	
B) DÉFICIT AU 31/12/2015	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	
C) Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

Ont signé les membres présents ;

2

BUDGET PRIMITIF 2016 CCAS

La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale, sur proposition du Président, décide d'adopter le Budget Primitif 2016 avec les dépenses et recettes suivantes :

	Proposition	Vote
Dépenses de fonctionnement	4 150 €	4 150 €
Recettes de fonctionnement	4 150 €	4 150 €

Ont signé les membres présents ;

SUBVENTIONS ETUDES 2016/2017

La Commission Communale d'Action Sociale décide les aides suivantes aux études des élèves, apprentis et étudiants pour l'année scolaire 2016/2017 :

(Sont concernés les enfants habitant sur la Commune de Bonnevaux, fournissant un certificat de scolarité, un certificat de boursier et un justificatif de domicile avant le 1^{er} novembre 2016) :

110 € pour les élèves du collège ;

150 € pour les élèves du lycée et les apprentis ;

190 € pour les étudiants.

Ont signé les membres présents ;

DISTRIBUTION BOIS PERSONNES AGEES

Le CCAS propose qu'il soit livré à chaque foyer dont les occupants sont âgés de plus de soixante-dix ans, du bois de chauffage sur demande simple des personnes concernées, en justifiant d'être non-imposable sur le revenu et résidant sur la Commune de Bonnevaux.

Chaque personne bénéficiera d'une aide du CCAS correspondant à trois stères de bois.

Ont signés les membres présents ;